

Le principe du « first to file » : la marque appartient au premier déposant

En Chine, le droit sur la marque revient non pas à celui qui l'utilise depuis longtemps, mais à celui dont la demande est arrivée la première sur le bureau de l'office. Ni la notoriété ni des années de ventes ne procurent en soi le moindre avantage — il faut donc prendre les devants.

Priorité : 6 mois

la Convention de Paris ouvre un droit de priorité conventionnelle : après avoir déposé dans votre pays d'origine, vous disposez de six mois pour demander à la CNIPA de reconnaître la priorité à compter de la première date — et de faire ainsi rétroagir votre date chinoise.

Ce que risque le titulaire d'une marque non enregistrée

- ⚠ Le lot portant un logo « désormais détenu par un tiers » est bloqué en douane à l'exportation
- ⚠ Le nouveau titulaire verrouille à son profit la distribution du produit en Chine
- ⚠ Ce même titulaire peut couper les débouchés à l'export vers d'autres pays
- ⚠ Des contrefaçons portant votre propre nom peuvent remonter jusqu'à votre marché domestique

Quand le dépôt s'impose — n'attendez pas si ne serait-ce qu'un seul de ces cas s'applique :

- ✓ production implantée en Chine
- ✓ ventes sous votre marque vers le marché chinois ou vers l'étranger
- ✓ la Chine intervient ne serait-ce qu'en tant qu'atelier de fabrication

Règle repère

déposez avant le lancement des livraisons, et non après le premier litige.

Quels signes peuvent être enregistrés

Le critère clé est le caractère distinctif : la marque doit distinguer votre produit de ses voisins de rayon. Les arômes et les odeurs ne sont pas protégeables en Chine.

Types

- ✓ Verbal (nom, slogan, lettres et chiffres)
- ✓ Figuratif (logo, symbole, dessin)
- ✓ Semi-figuratif (texte associé à un graphisme)
- ✓ Tridimensionnel (forme du produit ou de l'emballage)
- ✓ Sonore (mélodie ou signal audio)

Le piège pour les étrangers : le nom chinois de la marque

la protection de la version en alphabet latin ne s'étend pas à son double en caractères chinois : la version « chinoise » peut être captée par un tiers. Le nom s'adapte de trois façons : par le sens — Apple → 苹果 (« pomme ») · par la sonorité — McDonald's → 麦当劳, Audi → 奥迪 · par les deux à la fois — Coca-Cola → 可口可乐 (« goûte et réjouis-toi »). New Balance a perdu plusieurs millions dans un litige portant sur la version 新百伦. Mieux vaut concevoir et sécuriser soi-même son nom chinois.

Classes et sous-classes de la classification de Nice

La base est la classification de Nice, avec une correction chinoise : les classes se subdivisent en sous-classes. La demande doit indiquer la classe, la sous-classe et le libellé exact du produit ou service.

Exemple

une chaîne de petits hôtels avec petit-déjeuner : classe 43 « restauration et hébergement » → sous-classe correspondante → libellé « fourniture de logement ».

Attention

Un libellé approximatif est l'erreur la plus coûteuse. Sans la bonne sous-classe, une prestation voisine restera à découvert. Vérifiez les sous-classes avec un mandataire en amont.

Trois étapes : de la recherche au certificat



Étape 1 · Recherche dans la base de la CNIPA

L'examen du registre écarte les marques identiques et proches. Si des antériorités apparaissent, le signe est retravaillé. Quelques jours ouverts, mais un budget et un temps préservés.



Étape 2 · Préparation et dépôt

Le dossier se dépose en chinois : requête, reproduction nette de la marque, liste des produits avec sous-classes, documents du déposant traduits, pouvoir.



Étape 3 · Examen et certificat

Examens de forme et de fond → publication au bulletin et 3 mois d'opposition. En l'absence d'opposition, un certificat électronique est délivré pour 10 ans.

Deux voies d'enregistrement :

Nationale

Via : Directement auprès de la CNIPA

Point de départ : la seule intention de réserver la marque suffit

Sous-classes : souplesse — la liste est taillée sur les règles locales

Plus adaptée quand : l'objectif se limite au marché chinois

Madrid

Via : l'OMPI

Point de départ : il faut une demande déposée ou un enregistrement dans le pays d'origine

Sous-classes : plus contraint — elles suivent la demande de base

Plus adaptée quand : entrée simultanée sur plusieurs marchés

Le déposant qui n'a pas d'établissement en Chine agit, dans les deux cas, par l'intermédiaire d'un mandataire agréé.

Combien ça coûte, combien de temps et ensuite

Poste	Montant
Taxe officielle de dépôt	à partir de ~180–300 USD / classe
Libellés supplémentaires	supplément par libellé au-delà
Accompagnement juridique	à partir de ~500 USD
Délai (standard)	12–18 mois
Procédure accélérée	6–9 mois + supplément
Durée de protection	10 ans, renouvelable

Après l'enregistrement — la défense

- ✓ Inscrivez la marque au registre douanier chinois — la douane retiendra les contrefaçons, y compris à l'export
- ✓ Exploitez réellement le signe : 3 ans d'inactivité consécutifs ouvrent la voie à la déchéance pour défaut d'usage
- ✓ La réforme de 2019 a élargi les motifs de contestation des marques « détournées »

Taiwan, Macao, Hong Kong

La protection obtenue en Chine continentale ne couvre pas ces territoires : chacun dispose de son propre registre. Une demande distincte est déposée dans chaque juridiction.

Les chiffres sont des repères

issus de sources publiques, non un tarif officiel. La taxe dépend de la liste des produits : faites donc actualiser le devis par votre mandataire avant le dépôt.

CONTACTS

VITA LIBERTA LIMITED

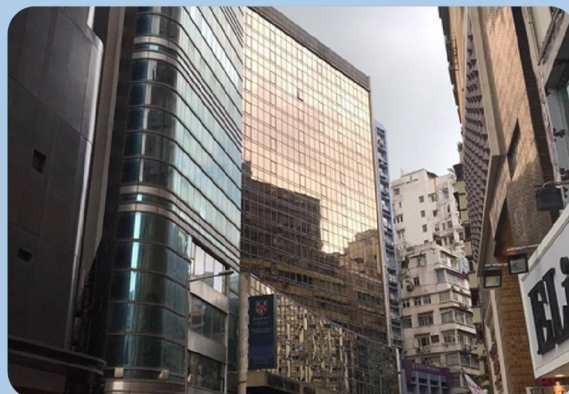
www.vitaliberta.hk

Office room 68, 7/F, Woon Lee Commercial Building, 7 Austin Ave, Tsim Sha Tsui, Kowloon, Hong Kong

+852 6841 6177



legal@vitaliberta.com



Hangzhou office (China):

Room 815, Building 3, Zhonghao Wangjiang International, No. 332 Wangjiang East Road, Shangcheng District, Hangzhou City

Direct line:

+86 130 7361 7169